

INSTALLATION THERMIQUE

Attestation de conformité (Foyer, cheminée de salon, cheminée de salon recouvert de bois, poêle...)

La présente attestation se fonde sur les prescriptions incendie de l'AEAI, les déclarations de performance harmonisée DOP, la SSIGE (pour les appareils à gaz) et la CFST. Ce document est destiné aux propriétaires du bâtiment voire aux requérants, aux responsables de la construction et aux installateurs, ces derniers signent le document et attestent que le travail a été fait dans les règles de l'art.

Propriétaire (requérant) : _____

Adresse (Rue et n°) : _____

Installation

Commune : _____

Parcelle(s) et folio N° : _____

Numéro EGID : _____

Installateur, coordonnées complètes :

Type d'installation Neuve Rénovation

Emplacement de l'installation thermique à l'intérieur du bâtiment : _____

1. Type d'appareil (DOP / AEAI) : _____

CHEMINEE DE SALON POELE Autre description : _____

Construction de cheminée : B2 B1 (porte avec fermeture automatique libre de chicanes sur le foyer)

Classe de Température : T _____ Puissance nominale : _____ kw

1. Type de combustible Solide Pellets Liquide Ethanol Gaz Naturel GPL Autre _____

2. Raccordé au conduit homologué N° DOP/AEAI _____ **Classe température : T** _____

Existant Neuf

3. Rénovation de cheminée (annexer photos, plans et tous documents utiles)

Intérieur de la hotte sans aucun matériau combustible (ex ; câble électrique, isolation) : oui non _____

Epaisseur du manteau de cheminée suffisant (EI60 RF1 résistant durablement à la chaleur) sans aucune entaille

Voir schéma 1.2 Recommandation Valaisanne : oui non _____

Revêtement combustible du manteau ventilé correctement selon détail : oui non _____

Poutre décorative en bois type RF2 (ex. chêne) avec protection à l'arrière et en dessous EI30, Matériaux résistant durablement à la chaleur. : oui non _____

Mur arrière de cheminée épaisseur 12 cm sur toute la hauteur de la zone cheminée débordant de 20 cm de chaque côté matériaux résistants durablement à la chaleur : oui non _____

Remarques particulières de l'installateur : _____

4. Références appliquées :

Veillez cocher la référence que vous avez utilisée pour le montage de l'appareil.

- Schéma de recommandation du Canton du Valais 1.1 / 2019 (plans à annexer)
- AEAI 103-15 / 24-15 Cheminées (dernière version)
- Etat de la technique FEU-SUISSE DET (dernière version)
- SSIGE / CFST

Liste des annexes jointes; plans photographies de l'installation Document "Attestation d'utilisation" DOP et Homologations

Pour toutes les installations "non-conformes" ou ne respectant pas la procédure, l'installation thermique ne pourra pas être mise en service. Des mesures administratives peuvent être prises à l'encontre des propriétaires.

L'installateur certifie que cette installation est conforme aux prescriptions AEAI, SSIGE, DOP et CFST, ce document doit être remis aux chargés de sécurité communales et au ramoneur avant la mise en service des appareils.

Commune : _____ Ramoneur : _____

Lu et approuvé
Lieu et date ; _____

Timbre et Signature ;